



## TARIFS TAC<sup>(1)</sup> DES GARANTIES PROFESSIONNELLES (PM) À LA SOUSCRPTION

à novembre 2025

		6 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	12 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	24 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	Assistance routière	
<b>ÉQUILIBRE</b>	COUVERTURE ÉCONOMIQUE	Motos et scooters toutes marques de moins de 20 ans et moins de 80 000 km				
		<b>65.00 €</b>	<b>-</b>	<b>99.00 €</b>	<b>-</b>	<b>198.00 €</b>
		+ 1.14 €/mois				
<b>ÉVASION JAPONAISE</b>	COUVERTURE COMPLÈTE	Motos japonaises de moins de 12 ans et moins de 80 000 km				
		<b>95.00 €</b>	<b>121.45 €</b>	<b>139.00 €</b>	<b>176.61 €</b>	<b>278.00 €</b>
		+ 353.21 €				
<b>ÉVASION RESTE DU MONDE</b>	COUVERTURE COMPLÈTE	Motos hors marque japonaise de moins de 12 ans et moins de 80 000 km				
		<b>155.00 €</b>	<b>199.45 €</b>	<b>239.00 €</b>	<b>306.60 €</b>	<b>478.00 €</b>
		+ 613.20 €				
<b>ÉVASION SCOOTERS ET 3 ROUES</b>	COUVERTURE COMPLÈTE	Scooters et 3 roues toutes marques de moins de 12 ans et moins de 80 000 km				
		<b>125.00 €</b>	<b>160.45 €</b>	<b>199.00 €</b>	<b>254.60 €</b>	<b>398.00 €</b>
		+ 509.21 €				
		INCLUS				
		INCLUS				
		INCLUS				

(1) TAC = Taxe d'Assurance Comprise

(2) option TOUT SAUF disponible pour les véhicules de moins de 7 ans et moins de 60 000 km lors de la souscription



Cirano moto - tarifs pm - 11/2025





## TARIFS TAC<sup>(1)</sup> DES EXTENSIONS DE GARANTIE À LA SOUSCRIPION

à novembre 2025

			au mois	au mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	12 mois	12 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	24 mois	24 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>	36 mois	36 mois + option TOUT SAUF <sup>(2)</sup>
<b>ÉQUILIBRE</b>	<b>COUVERTURE ÉCONOMIQUE</b>	<b>OPTION assistance</b>			Motos et scooters toutes marques de moins de 20 ans et moins de 80 000 km					
		<b>1.14 €/mois</b>	<b>9.92 €</b>	-	<b>119.00 €</b>	-	<b>238.01 €</b>	-	<b>357.01 €</b>	-
<b>ÉVASION JAPONAISE</b>	<b>COUVERTURE COMPLÈTE</b>	<b>INCLUS assistance</b>			Motos japonaises de moins de 12 ans et moins de 80 000 km					
			<b>14.92 €</b>	<b>19.05 €</b>	<b>179.00 €</b>	<b>228.61 €</b>	<b>358.00 €</b>	<b>457.21 €</b>	<b>537.01 €</b>	<b>685.82 €</b>
<b>ÉVASION RESTE DU MONDE</b>	<b>COUVERTURE COMPLÈTE</b>	<b>INCLUS assistance</b>			Motos hors marque japonaise de moins de 12 ans et moins de 80 000 km					
			<b>24.92 €</b>	<b>32.05 €</b>	<b>299.00 €</b>	<b>384.61 €</b>	<b>598.01 €</b>	<b>769.22 €</b>	<b>897.01 €</b>	<b>1 153.82 €</b>
<b>ÉVASION SCOOTERS ET 3 ROUES</b>	<b>COUVERTURE COMPLÈTE</b>	<b>INCLUS assistance</b>			Scooters et 3 roues toutes marques de moins de 12 ans et moins de 80 000 km					
			<b>19.92 €</b>	<b>25.55 €</b>	<b>239.00 €</b>	<b>306.61 €</b>	<b>478.01 €</b>	<b>613.21 €</b>	<b>717.01 €</b>	<b>919.82 €</b>
<b>VN+</b>	<b>COUVERTURE CONSTRUCTEUR</b>	<b>INCLUS assistance</b>			Motos et scooters de toutes marques sous garantie constructeur					
		<b>&lt; 125 cc</b>	<b>4 €</b>	-	<b>144.00 €</b>	-	<b>192.00 €</b>	-	<b>240.00 €</b>	-
		<b>&gt; 125 cc</b>	<b>5 €</b>	-	<b>180.00 €</b>	-	<b>240.00 €</b>	-	<b>300.00 €</b>	-
<b>E-MOBILITY</b>	<b>COUVERTURE CONSTRUCTEUR</b>	<b>INCLUS assistance</b>			Véhicules à assistance électrique de toutes marques sous garantie constructeur					
		<b>&lt; 4 000 € VAN*</b>	<b>4 €</b>	-	<b>144.00 €</b>	-	<b>192.00 €</b>	-	<b>240.00 €</b>	-
		<b>&gt; 4 000 € VAN*</b>	<b>5 €</b>	-	<b>180.00 €</b>	-	<b>240.00 €</b>	-	<b>300.00 €</b>	-

(1) TAC = Taxe d'Assurance Comprise

(2) option TOUT SAUF disponible pour les véhicules de moins de 7 ans et moins de 60 000 km à la souscription

\*VAN = Valeur à Neuf



Cirano moto - tarifs ext - 11/2025





# VN+ MOTOS ET SCOOTERS

La couverture **équivalente à celle du constructeur**  
pour vos motos et scooters encore sous garantie constructeur

## POUR LES MOTOS, SCOOTERS, CYCLOMOTEURS

Véhicules de toutes marques  
immatriculés et réceptionnés par type  
en France Métropolitaine et Monaco

## USAGE

Privé

## ÂGE - KILOMÉTRAGE

Sous garantie  
constructeur

## DURÉES DE SOUSCRPTION

**EXTENSION DE GARANTIE 12, 24, 36 mois  
sans pouvoir excéder les 60 mois du véhicule**

## ASSISTANCE ROUTIÈRE

**Jusqu'à 250 € TTC par intervention**

## PLAFOND DE REMBOURSEMENT EN CAS DE PANNE <sup>(1)</sup>

**Jusqu'à la valeur argus kilométrique**

## LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

### LA GARANTIE

- Garantie valable dans tous les garages en France Métropolitaine et Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires allant jusqu'à 90 jours en Union Européenne (hors DOM TOM) et autres pays listés dans les documents contractuels.
- Aucun frais à avancer, le remboursement est fait au réparateur.
- Aucun délai de carence.
- Aucune franchise.
- Aucune vétusté.
- Aucune limite kilométrique.

### L'ASSISTANCE ROUTIÈRE SUR ROUTE BITUMÉE 0 KM 24h24 et 7j7 AU 03 60 03 70 56

- Dépannage en cas de panne.
- Remorquage en cas de panne, perte des clés ou erreur carburant :
  - vers le garage vendeur dans un rayon de 50 km (10 km en région parisienne)
  - vers le garage le plus proche au-delà, au choix de l'assisteur
- Solution d'hébergement ou de rapatriement en cas de sinistre après 20h et à plus de 50 km du domicile.

### OUTIL ET SERVICE CIRANO DÉDIÉS

- Compte client sur cirano.com pour y retrouver tous les documents et les coordonnées des services qui leur sont dédiés.
- Service client gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h joignable par téléphone au 09 70 80 90 54 ou email à rc@cirano.com.

## MOTEUR

## BOÎTE DE VITESSES MÉCANIQUE

## ALIMENTATION

## REFROIDISSEMENT

## SYSTÈME DE FREINAGE

## ORGANES ÉLECTRIQUES

## TRANSMISSION

**+ TOUTES LES PIÈCES HORS EXCLUSIONS**

**Une garantie qui prend  
le relais de la garantie  
constructeur le lendemain  
de son échéance et à  
couverture équivalente !**

**C I R A N O**

<sup>(1)</sup> plafond de remboursement limité à la valeur argus kilométrique au jour de la dernière panne

# COUVERTURE

**GARANTIE CIRANO VN+ MOTOS ET SCOOTERS**



La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Base de remboursement selon le barème main d'œuvre affiché du réparateur et les temps barèmes constructeur.

## CETTE GARANTIE A UNE COUVERTURE ÉQUIVALENTE À LA GARANTIE CONSTRUCTEUR

**Sont couverts toutes les pièces du véhicule à l'exception des éléments cités ci-dessous :**

Les ingrédients de refroidissement, lubrification, freinage, Kit chaîne et courroie de transmission, Joint de fourche, Cartouche de gaz, Garnitures de friction (plaquettes, mâchoires, disque d'embrayage), Pneumatiques, Amortisseurs, Rotules d'articulation de trains, suspension, Ligne d'échappement y compris catalyseur et sondes, Batteries, Ampoules d'éclairage, signalisation, phares, optiques, Sellerie, Valise, top case, Serrures, neiman de direction, Alarmes et anti-vol (sauf si d'origine), Équipement audio et vidéo, Jantes, Charnières.

L'ensemble des accessoires ou conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur, ainsi que les conséquences de pose d'accessoires non homologuées par le constructeur. Les courroies et galets accessoires ainsi que les conséquences d'une rupture, Les vibrations et bruits liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal, En règle générale les éléments de carrosserie, tissus, cuir.

### LA GARANTIE CESSE QUAND

- Des pièces, des accessoires ou des fluides non agréés par le constructeur ont été utilisés sur le véhicule.
- Des modifications ou adaptations ont été effectuées alors qu'elles ne sont ni prévues, ni autorisées par le constructeur ou réalisées sans respecter les prescriptions définies par ce dernier.
- La défaillance est due à la négligence de l'utilisateur ou au non-respect des prescriptions figurant dans le guide d'utilisation et d'entretien.
- Le véhicule est utilisé anormalement ou à des fins de compétition, spectacles, cascades, épreuves sportive ou de vitesse, rallye et course.
- Le véhicule est utilisé à des fins professionnelles comme par exemple, de la location, la moto-école, des livraisons, taxis moto, fret ou qu'il subit une surcharge même passagère.

Types de véhicules exclus : les motos 3 et 4 roues, les motos d'enduro et les quads.

### APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour bénéficier de la garantie VN+, l'acquéreur doit impérativement respecter et justifier par les factures correspondantes de l'entretien régulier du véhicule comme préconisé par le constructeur de la marque et effectué dans les ateliers d'un professionnel de la moto.

### Liste complète des exclusions disponible dans les documents contractuels.



# ÉVASION MOTOS

La couverture **complète** pour vos véhicules d'occasion

## POUR LES MOTOS

Véhicules de toutes marques, toutes cylindrées immatriculés et réceptionnés par type en France Métropolitaine et Monaco

## USAGE

Privé

## ÂGE - KILOMÉTRAGE

Jusqu'à 12 ans et 80 000 km

## DURÉES DE SOUSCRPTION

**GARANTIE PROFESSIONNELLE 06, 12, 24 mois**

**EXTENSION DE GARANTIE 12, 24, 36 mois**

## ASSISTANCE ROUTIÈRE

**Jusqu'à 250 € TTC par intervention**

## PLAFOND DE REMBOURSEMENT EN CAS DE PANNE <sup>(1)</sup>

**Jusqu'à la valeur argus kilométrique**

## MOTEUR

## BOÎTE DE VITESSES MÉCANIQUE

## BOÎTE DE VITESSES ROBOTISÉE

## ALIMENTATION

## REFROIDISSEMENT

## SYSTÈME DE FREINAGE

## LIAISONS AU SOL

## ORGANES ÉLECTRIQUES

## TRANSMISSION

## OPTION TOUT SAUF

Passez à un niveau de couverture type constructeur pour vos véhicules de moins de 7 ans et 60 000 km

## LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

### LA GARANTIE

- Garantie valable dans tous les garages en France Métropolitaine et Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires allant jusqu'à 90 jours en Union Européenne (hors DOM TOM) et autres pays listés dans les documents contractuels.
- Aucun frais à avancer, le remboursement est fait au réparateur.
- Aucun délai de carence.
- Aucune franchise.
- Aucune vétusté.
- Aucune limite kilométrique.

### L'ASSISTANCE ROUTIÈRE SUR ROUTE BITUMÉE 0 KM 24h24 et 7j7 AU 03 60 03 70 56

- Dépannage en cas de panne.
- Remorquage en cas de panne, perte des clés ou erreur carburant :
  - vers le garage vendeur dans un rayon de 50 km (10 km en région parisienne)
  - vers le garage le plus proche au-delà, au choix de l'assisteur
- Solution d'hébergement ou de rapatriement en cas de sinistre après 20h et à plus de 50 km du domicile.

### OUTIL ET SERVICE CIRANO DÉDIÉS

- Compte client sur cirano.com pour y retrouver tous les documents et les coordonnées des services qui leur sont dédiés.
- Service client gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h joignable par téléphone au 09 70 80 90 54 ou email à rc@cirano.com.

<sup>(1)</sup> plafond de remboursement limité à la valeur argus kilométrique au jour de la dernière panne



Police d'assurance PM n° BAST/CIR/2020/16/FR/25/049

Police d'assurance EXT n° BAST/CIR/2020/16/FR/25/053

Police d'assurance PM n° BAST/CIR/2020/16/FR/25/048

Police d'assurance EXT n° BAST/CIR/2020/16/FR/25/052

Document non contractuel - F-MOTO EVASION-11/2025-1/2

# COUVERTURE ÉVASION MOTOS

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Base de remboursement selon le barème main d'œuvre affiché du réparateur et les temps barèmes constructeur.



## CETTE GARANTIE COUVRE UNIQUEMENT LES PIÈCES SUIVANTES

### Moteur

Culasses et joint de culasse,  
Joint d'embase,  
Cultuteurs,  
Soupapes,  
Guide,  
Tiges,  
Poussoirs,  
Arbres à came,  
Système de distribution,  
Entraînement de l'alternateur et du démarreur,  
Pompe à huile,  
Pistons et segments,  
Axes de pistons,  
Bielles,  
Cylindres,  
Coussinets,  
Roulements,  
Vilebrequin et paliers,  
Carters (seulement si conséquences de la défaillance d'un élément garanti).

### Refroidissement

Calorstat,  
Pompe à eau,  
Radiateur eau,  
Radiateur huile,  
Moto-ventilateurs.

### Système de freinage

Émetteur,  
Boîtier ABS,  
Calculateur,  
Groupe hydraulique,  
Boîtier antipatinage,  
Maître cylindres,  
Étriers,  
Système antibloquage des roues,  
Répartiteurs de freinage.

### Liaisons au sol

Roulement de direction,  
Roulement de bras oscillant (si détaillable).

### Organes électriques

Alternateur (rotor, stator, régulateur),  
Démarreur,  
Bobines d'allumage,  
Combiné/compteur (si gestion de l'injection et si réparable dans la limite de 500€ TTC),  
Calculateur moteur et injection,  
Capteurs des organes garantis,  
Potentiomètre accélérateur (poignée + papillon),  
Contacteur démarrage (main libre + allumage)  
Commodos et interrupteurs.

### Transmission pour les modèles à transmission secondaire par cardans

Arbres de transmission secondaire,  
Joint de cardan,  
Cardan,  
Couple conique,  
Joints nécessaires à une réparation garantie.

### AVEC L'OPTION TOUT SAUF, couvrez encore \*

Cette option permet de couvrir toutes les pièces mécaniques et électriques du véhicule sauf les pièces suivantes :

Kit chaîne et courroie de transmission, Joint de fourche, Cartouche de gaz, Garnitures de friction (plaquettes, mâchoires), Amortisseurs, Rotules d'articulation de trains, suspension, Ligne d'échappement y compris catalyseur et sondes, Batteries, Ampoules d'éclairage, signalisation, phares, optiques, Sellerie, Valise, top case, Serrures, neiman de direction, Alarms et anti-vol (sauf si d'origine), Équipement audio et vidéo, Combiné/compteur (sauf si gestion de l'injection et si réparable, pour un montant des réparations limité à 1000 € TTC), Jantes, Charnières, les courroies et galets accessoires ainsi que les conséquences d'une rupture.

En règle générale les éléments de carrosserie, tissus, cuir.

Les ingrédients de refroidissement, lubrification, freinage.

L'ensemble des accessoires ou conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur, ainsi que les conséquences de pose d'accessoires non homologuées par le constructeur.

Les vibrations et bruits liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal.

### Boîte de vitesses mécanique & robotisée

Pignons (sauf pignons de sortie),  
Arbres,  
Fourchettes,  
Barilletts,  
Roulements,  
Carters (seulement si conséquence de la défaillance d'un élément garanti),  
Actionneur,  
Shifter (commande d'injection dans la limite de 500€ TTC),  
Transmission primaire (sauf embrayage).

### Alimentation

Boîtier papillon,  
Actuateur de ralenti,  
Pompe d'alimentation,  
Injecteurs.

### SONT EXPRESSÉMENT EXCLUS DE LA GARANTIE

Ingrédients, huile, carburant, petites fournitures (sauf en cas d'intervention garantie nécessitant leur remplacement), les opérations d'entretien et les produits nécessaires, les diagnostics et les essais, les frais de déplacement, les frais entraînés par l'éventuelle immobilisation du véhicule, le remplacement des pièces ou réparation exécutées au titre de cette garantie occasion n'ont aucun effet de prolongation de l'échéance.

Types de véhicules exclus : les motos 3 et 4 roues, les motos d'enduro, les moto-scoot, les scooters et les quads.

### APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour bénéficier de la garantie ÉVASION, Le véhicule ne soit pas utiliser à des fins professionnelles comme par exemple, de la location, la moto-école, des livraisons, taxis moto, fret ou encore à des fins de compétition, spectacles, cascades, épreuves sportive ou de vitesse, rallye et course. L'acquéreur doit impérativement respecter et justifier par les factures correspondantes de l'entretien régulier du véhicule comme préconisé par le constructeur de la marque et effectué dans les ateliers d'un professionnel de la moto.

Liste complète des exclusions disponible dans les documents contractuels.



# ÉVASION SCOOTERS 2 ET 3 ROUES

La couverture **complète** pour vos véhicules d'occasion

## POUR LES SCOOTERS 2 ET 3 ROUES

Véhicules de toutes marques, toutes cylindrées immatriculés et réceptionnés par type en France Métropolitaine et Monaco

## USAGE

Privé

## ÂGE - KILOMÉTRAGE

Jusqu'à 12 ans et 80 000 km

## DURÉES DE SOUSCRPTION

**GARANTIE PROFESSIONNELLE 06, 12, 24 mois**

**EXTENSION DE GARANTIE 12, 24, 36 mois**

## ASSISTANCE ROUTIÈRE

**Jusqu'à 250 € TTC par intervention**

## PLAFOND DE REMBOURSEMENT EN CAS DE PANNE <sup>(1)</sup>

**Jusqu'à 1 500 € TTC par sinistre**

## MOTEUR

## BOÎTE DE VITESSES À VARIATION CONTINUE

## BOÎTE DE VITESSES ROBOTISÉE

## ALIMENTATION

## REFROIDISSEMENT

## SYSTÈME DE FREINAGE

## LIAISONS AU SOL

## ORGANES ÉLECTRIQUES

## OPTION TOUT SAUF

Passez à un niveau de couverture type constructeur pour vos véhicules de moins de 7 ans et 60 000 km

## LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

### LA GARANTIE

• Garantie valable dans tous les garages en France Métropolitaine et Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires allant jusqu'à 90 jours en Union Européenne (hors DOM TOM) et autres pays listés dans les documents contractuels.

• Aucun frais à avancer, le remboursement est fait au réparateur.

• Aucun délai de carence.

• Aucune franchise.

• Aucune vétusté.

• Aucune limite kilométrique.

### L'ASSISTANCE ROUTIÈRE SUR ROUTE BITUMÉE 0 KM 24h24 et 7j7 AU 03 60 03 70 56

• Dépannage en cas de panne.

• Remorquage en cas de panne, perte des clés ou erreur carburant :

- vers le garage vendeur dans un rayon de 50 km (10 km en région parisienne)
- vers le garage le plus proche au-delà, au choix de l'assisteur

• Solution d'hébergement ou de rapatriement en cas de sinistre après 20h et à plus de 50 km du domicile.

### OUTIL ET SERVICE CIRANO DÉDIÉS

• Compte client sur cirano.com pour y retrouver tous les documents et les coordonnées des services qui leur sont dédiés.

• Service client gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h joignable par téléphone au 09 70 80 90 54 ou email à rc@cirano.com.



<sup>(1)</sup> Pour toute la durée de la garantie, le plafond de remboursement limité à la valeur argus kilométrique standard au jour de la dernière panne sans pouvoir excéder 1 500 € TTC par sinistre.

# COUVERTURE ÉVASION SCOOTERS ET 3 ROUES

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Base de remboursement selon le barème main d'œuvre affiché du réparateur et les temps barèmes constructeur.



## CETTE GARANTIE COUVRE UNIQUEMENT LES PIÈCES SUIVANTES

### Moteur

Culasses,  
Joint de culasse,  
Joint d'embase,  
Culbuteurs,  
Soupapes,  
Guide,  
Tiges,  
Pousoirs,  
Arbres à cames,  
Système de distribution,  
Entrainement de l'alternateur et du démarreur,  
Pompe à huile,  
Pistons et segments,  
Axes de pistons,  
Bielles,  
Cylindres,  
Coussinets,  
Roulements,  
Vilebrequin et paliers,  
Carters (seulement si conséquences de la défaillance d'un élément garanti).

### Boîte de vitesses robotisée & à variation continue

CVT (hors courroies et pièces d'usure).  
Pignons (sauf pignons de sortie),  
Arbres,  
Fourchettes,  
Barillets,  
Roulements,  
Carters (seulement si conséquence de la défaillance d'un élément garanti),  
Actionneur,  
Transmission primaire (sauf embrayage).

### Alimentation

Boîtier papillon,  
Actuateur de ralenti,

Pompe d'alimentation,  
Injecteurs.

### Refroidissement

Calorstat,  
Pompe à eau,  
Radiateur eau,  
Radiateur huile,  
Moto-ventilateurs.

### Freinage

Émetteur,  
Boîtier ABS,  
Calculateur,  
Groupe hydraulique,  
Boîtier antipatinage,  
Maître cylindres,  
Étriers,  
Système antiblocage des roues,  
Répartiteurs de freinage.

### Liaisons au sol

Roulement de direction,  
Roulement de bras oscillant (si détachable).

### Circuit électrique

Alternateur (rotor, stator, régulateur),  
Démarreur,  
Bobines d'allumage,  
Combiné/compteur (si gestion de l'injection et si réparable dans la limite de 500€ TTC),  
Calculateur moteur et injection,  
Capteurs des organes garantis,  
Potentiomètre accélérateur (poignée + papillon),  
Contacteur démarrage (main libre + allumage),  
Centrale de coffre et de selle,  
Commodos et interrupteurs,  
Roll lock (moteur électrique + potentiomètre).

## AVEC L'OPTION TOUT SAUF, couvrez encore \*

Cette option permet de couvrir toutes les pièces mécaniques et électriques du véhicule sauf les pièces suivantes :

Kit chaîne et courroie de transmission, Joint de fourche, Cartouche de gaz, Garnitures de friction (plaquettes, mâchoires), Amortisseurs, Rotules d'articulation de trains, suspension, Ligne d'échappement y compris catalyseur et sondes, Batteries, Ampoules d'éclairage, signalisation, phares, optiques, Sellerie, Valise, top case, Serrures, Neiman de direction, Alarmes et antivol (sauf si d'origine), Équipement audio et vidéo, Combiné/compteur (sauf si gestion de l'injection et si réparable, pour un montant des réparations limité à 1000 € TTC), Jantes, Charnières, les courroies et galets accessoires ainsi que les conséquences d'une rupture.

En règle générale les éléments de carrosserie, tissus, cuir.

Les ingrédients de refroidissement, lubrification, freinage.

L'ensemble des accessoires ou conséquences de réparations, de transformations ou de modifications réalisées par des entreprises non agréées par le constructeur, ainsi que les conséquences de pose d'accessoires non homologuées par le constructeur.

Les vibrations et bruits liés au fonctionnement du véhicule, les détériorations telles que la décoloration, l'altération ou la déformation de pièces dues à leur vieillissement normal.

## SONT EXPRESSÉMENT EXCLUS DE LA GARANTIE

Ingrédients, huile, carburant, petites fournitures (sauf en cas d'intervention garantie nécessitant leur remplacement), les opérations d'entretien et les produits nécessaires, les diagnostics et les essais, les frais de déplacement, les frais entraînés par l'éventuelle immobilisation du véhicule, le remplacement des pièces ou réparation exécutées au titre de cette garantie occasion n'ont aucun effet de prolongation de l'échéance.

Types de véhicules exclus : les motos et les quads.

## APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour bénéficier de la garantie ÉVASION, Le véhicule ne soit pas utiliser à des fins professionnelles comme par exemple, de la location, la moto-école, des livraisons, taxis moto, fret ou encore à des fins de compétition, spectacles, cascades, épreuves sportive ou de vitesse, rallye et course. L'acquéreur doit impérativement respecter et justifier par les factures correspondantes de l'entretien régulier du véhicule comme préconisé par le constructeur de la marque et effectué dans les ateliers d'un professionnel de la moto.

Liste complète des exclusions disponible dans les documents contractuels.



# ÉQUILIBRE MOTOS ET SCOOTERS

La couverture **économique** pour vos véhicules d'occasion

## POUR LES MOTOS, SCOOTERS, CYCLOMOTEURS

Véhicules de toutes marques immatriculés et réceptionnés par type en France Métropolitaine et Monaco

## USAGE

Privé

## ÂGE - KILOMÉTRAGE

Jusqu'à 20 ans et 80 000 km

## DURÉES DE SOUSCRPTION

**GARANTIE PROFESSIONNELLE 06, 12, 24 mois**

**EXTENSION DE GARANTIE 12, 24, 36 mois**

## ASSISTANCE ROUTIÈRE EN OPTION

**Jusqu'à 250 € TTC par intervention**

## PLAFOND DE REMBOURSEMENT EN CAS DE PANNE <sup>(1)</sup>

**Jusqu'à 1 000 € TTC par intervention**

## LES AVANTAGES POUR VOS CLIENTS

### LA GARANTIE

- Garantie valable dans tous les garages en France Métropolitaine et Principauté de Monaco ainsi que pour les séjours temporaires allant jusqu'à 90 jours en Union Européenne (hors DOM TOM) et autres pays listés dans les documents contractuels.
- Aucun frais à avancer, le remboursement est fait au réparateur.
- Aucun délai de carence.
- Aucune franchise.
- Aucune vétusté.
- Aucune limite kilométrique.

### OUTIL ET SERVICE CIRANO DÉDIÉS

- Compte client sur cirano.com pour y retrouver tous les documents et les coordonnées des services qui leur sont dédiés.
- Service client gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h joignable par téléphone au 09 70 80 90 54 ou email à rc@cirano.com.

### ASSISTANCE ROUTIÈRE SUR ROUTE BITUMÉE 0 KM 24h24 et 7j7 AU 03 60 03 70 56

**EN OPTION**

- Dépannage en cas de panne.
- Remorquage en cas de panne, perte des clés ou erreur carburant :
  - vers le garage vendeur dans un rayon de 50 km (10 km en région parisienne)
  - vers le garage le plus proche au-delà, au choix de l'assisteur
- Solution d'hébergement ou de rapatriement en cas de sinistre après 20h et à plus de 50 km du domicile.

MOTEUR

BOÎTE DE VITESSES MÉCANIQUE

ALIMENTATION

SYSTÈME DE FREINAGE

ORGANES ÉLECTRIQUES

<sup>(1)</sup> Pour toute la durée de la garantie, plafond de remboursement limité à la valeur argus kilométrique standard au jour de la dernière panne sans pouvoir excéder 1 000 € TTC par sinistre.



# COUVERTURE ÉQUILIBRE MOTOS & SCOOTERS

La prise en charge comprend les frais de pièces et de main-d'œuvre, suivant le barème constructeur, occasionnés par la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses des véhicules bénéficiant du contrat. Base de remboursement selon le barème main d'œuvre affiché du réparateur et les temps barèmes constructeur.



## CETTE GARANTIE COUVRE UNIQUEMENT LES PIÈCES SUIVANTES

### Moteur

Culasses et joint de culasse,  
Joint d'embase,  
Culbuteurs,  
Soupapes,  
Guide,  
Tiges,  
Poussoirs,  
Arbres à cames,  
Système de distribution,  
Pompe à huile,  
Pistons et segments,  
Axes de pistons,  
Bielles,  
Cylindres,  
Coussinets,  
Roulements,  
Vilebrequin et paliers,  
Carter (seulement si conséquences de la défaillance d'un élément garanti).

### Boîte de vitesses mécaniques

Pignons (sauf pignons de sortie),  
Arbres,  
Fourchettes,  
Barilletts,  
Roulements,  
Carters (seulement si conséquence de la défaillance d'un élément garanti),  
Transmission primaire (sauf embrayage).

### Alimentation

Boîtier papillon,  
Actuateur de ralenti,  
Pompe d'alimentation,  
Injecteurs.

### Système de freinage

Maître cylindre.

### Organes électriques

Alternateur (rotor, stator, régulateur),  
Démarreur,  
Bobines d'allumage,  
Calculateur moteur et injection,  
Capteur PMH,  
Capteur d'admission (MAP),  
Capteur position papillon (potentiomètre),  
Capteur cliquetis,  
Capteur température d'air d'admission (injection),  
Capteur jauge à carburant.

### SONT EXPRESSÉMENT EXCLUS DE LA GARANTIE

Ingrédients, huile, carburant, petites fournitures (sauf en cas d'intervention garantie nécessitant leur remplacement), les opérations d'entretien et les produits nécessaires, les diagnostics et les essais, les frais de déplacement, les frais entraînés par l'éventuelle immobilisation du véhicule, le remplacement des pièces ou réparation exécutées au titre de cette garantie occasion n'ont aucun effet de prolongation de l'échéance.

Types de véhicules exclus : les motos 3 et 4 roues, les motos d'enduro et les quads.

### APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour bénéficier de la garantie ÉQUILIBRE, Le véhicule ne doit pas utiliser à des fins professionnelles comme par exemple, de la location, la moto-école, des livraisons, taxis moto, fret ou encore à des fins de compétition, spectacles, cascades, épreuves sportive ou de vitesse, rallye et course. L'acquéreur doit impérativement respecter et justifier par les factures correspondantes de l'entretien régulier du véhicule comme préconisé par le constructeur de la marque et effectué dans les ateliers d'un professionnel de la moto.

**Liste complète des exclusions disponible dans les documents contractuels.**